

<http://ugtg.org/spip.php?article346>



An nou raché Mada an lajol a yo !

- Expressions - Tracts -



Date de mise en lignelundi 18 octobre 2004

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Depuis 14 jours, Michel Madassamy ne mange pas,

Depuis 14 jours, Michel Madassamy refuse l'injustice,

Depuis 14 jours, les Syndicats CGTG, FAEN-SNCL, SNETAA-EIL, FSU, MASU, SNUI, SPEG et l'UGTG son syndicat se sont rassemblés pour exiger de l'Etat Français la libération immédiate de MADA.

Depuis 2 ou 3 mois, les Organisations COPAGUA, Combat Ouvrier, KLNG, Mouvman NONM, UPLG, Mouvman Gwadeloupéen, Parti Communiste, Travayé é Pèyizan, UPG, FO, SUD PTT, ensemble se sont levées avec le Peuple de Guadeloupe pour barrer le vent de la répression, de l'injustice et du mépris.

Léta fwansé pa ka tann pon lang, l'etat fraçais reste sourd,

Léta fwansé désidé tchouyé sendika, l'etat français a décidé de tuer les syndicats

Léta fwansé désidé tchouyé mada. l'etat français a decidé de tuer Mada.

SONJÉ SA KI PASÉ

Le Lundi 04 octobre vers 20 h 40, Michel MADASSAMY est attaqué aux abords de la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre par une dizaine d'hommes fortement armés et cagoulés. Les gens qui assistent à la scène n'y comprennent rien et alertent Raymond GAUTHIEROT. Mais qui sont ces hommes ? Nul ne sait car ils ne portent ni brassard, ni gilet, aucun signe distinctif qui pourrait laisser deviner qui ils sont. MADA, lui, pense que c'est la police, il ne résiste pas. Le commando l'emmène dans une voiture banalisée.

Raymond GAUTHIEROT se rend immédiatement sur les lieux et recueille les premiers témoignages. Il se dirige vers le commissariat de la rue Gambetta puis au SRPJ au Morne Vergain, sans succès, et enfin vers le pénitencier de Baie-Mahault et arrive quasiment en même temps que l'équipe des hommes cagoulés.

Mais pourquoi avoir mis tout ce temps pour se rendre au pénitencier ?

Avaient-ils réellement l'intention d'y amener MADA ? Ont-ils été gênés par la présence des témoins ou par la passivité de MADA ?

Les circonstances même de son arrestation demeurent donc troublantes.

KA YO DI

Dès lors, les scélérats doivent trouver une parade, un vèglaj pour légitimer leur forfait. Le temps écoulé entre le kidnapping et l'arrivée à la prison aura servi à établir un mandat d'arrêt et un mandat de dépôt pour tenter de « **légaliser** » l'incarcération de MADA.

C'est alors que le procureur VOGT passe sur les ondes et déclare que Michel MADASSAMY a été arrêté suite à 2 condamnations (3 mois pour dégradations le 27 mai 2001 et 10 mois pour dégradations d'un camion Texaco en mars 2004).

Ce dernier poursuit en disant qu'il reste à MADASSAMY 8 mois et quelques jours à purger compte tenu des remises de peines. De plus, il affirme que MADASSAMY n'a pas répondu à la convocation du **juge de l'application des peines (JAP)** le 03 juin 2004 pour un éventuel aménagement de sa peine ; c'est donc tout naturellement qu'il a ordonné son arrestation et son emprisonnement.

MANTI A MANTÈ, VOGT KA MANTI !

Et pour preuve :

- Michel MADASSAMY était convoqué devant le JAP le 03 juin 2004 concernant l'aménagement éventuel d'une peine de 100 jours amende pour laquelle il est **amnistié depuis Août 2002**. C'est donc légitimement que MADA refusa de se présenter devant le JAP.
- **Michel MADASSAMY n'a jamais été convoqué ni pour l'affaire du 27 Mai, ni pour l'affaire Texaco** contrairement aux dispositions de l'article D 49-1 du code de procédure pénale qui prévoit notamment la convocation du condamné afin de lui proposer un éventuel aménagement de peines dès lors que la condamnation est inférieure ou égale à un an (ce qui est le cas de MADA quand on déduit les remises de peine suite au décret de grâce du 14 juillet 2004).

MAIS pourquoi donc, convoque-t-il MADA pour aménager une peine amnistiée et ne le convoque-t-il pas pour un cumul de peines privatives de liberté ?

La réponse est simple : YO PA TÉ NI LENTANSYON MÈT MADA LAJOL. Car le commando qui a opéré était composé de mercenaires du GIGN venus spécialement en Guadeloupe pour faire ce coup. Ils ont d'ailleurs quitté le Pays le Mardi 05 octobre.

MEN A YO SAL

Où en sommes-nous aujourd'hui après 14 jours que MADA paka manjé.

Nou palé, diskité, èkspliké é maché... Ka nou ka fè jòdila ?

Tous ces éléments de droit, de leur loi, de leur justice sont établis.

Seulement nous le savons plus que jamais, l'Etat Colonial Fwansé ne s'embarrasse de loi pour asservir les peuples et tuer des hommes.

La France sait créer des lois pour légaliser sa barbarie et ses crimes. Le code noir ne règlementait-il pas les conditions de la traite des Hommes réduits en esclave ?

L'histoire des peuples d'Afrique, d'Asie, du Pacifique, de l'Océan Indien, de la Caraïbe que la colonialisme Fwansé a asservi témoigne de cette volonté constante de « l'occident civilisatrice » de passer sur le cadavre des hommes et de leur civilisation pour asseoir sa domination et son expansion.

Delgres, Ignace, Toussaint Louverture, Ben Barka, Patrice Lumumba, Jacques Nestor, Eloi Machoro, sont autant de leaders assassinés au nom de la loi, coupables parce que rebelles.

Vraiment, nous n'avons aucune leçon à recevoir de ces français aux mains sales.

NON ! NOU PÉKÉ FÈ DÈYÈ

Se taire et se terrorer, fermer les yeux et les oreilles, c'est ce qu'attendent de nous les véritables coupables, de façon à perpétrer en toute légitimité, en toute impunité, dans le silence absolu, l'assassinat de Michel MADASSAMY ; tout comme celui de 4 ouvriers agricoles à Saint-François et à Capesterre Belle-Eau en 1910, de 6 guadeloupéens à l'usine de Duval Petit-Canal en 1925, d'une femme tuée à Sainte-Rose en 1931, de 4 ouvriers agricoles dont une femme enceinte à Moule en 1952 et de 87 Travailleurs lors d'une grève des ouvriers du bâtiment en 1967, des centaines de compagnons de Delgrès et d' Ignace en 1802.

POURSUIVONS LA LUTTE SANS RELACHE

Le respect des règles et de la loi doit s'imposer à tousMais comment le faire admettre aux patrons du Commerce, de l'Hôtellerie, du BTP, de la Banane, de l'Industrie Sucrière et Rhumière, de la Sécurité, aux Maires, à l'Etat patron sans se battre ... san gaoulé !!!

Poursuivons la lutte et renforçons la grève pour arracher MADA de leur geôle et obtenir le respect de tous nos droits, de toutes les libertés et la satisfaction de nos revendications relatives aux conditions de travail, aux salaires et au droit au travail pour tous.

Travailleurs, Peuple de Guadeloupe, Poursuivons, Soutenons et Renforçons la mobilisation dans toutes les entreprises, dans les administrations, dans les Banques, dans la Banane, dans les écoles, les collèges et lycées jusqu'à la libération de MADA.

Pointe-à-Pitre, le 18 Octobre 2004

Le Conseil Syndical